



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 20

Question écrite n° 1857

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le dossier de la route nationale 20 entre Pamiers et Tarascon-sur-Ariège. En effet, cette voirie nationale, depuis longtemps mise aux normes autoroutières, n'a pas fait l'objet d'un projet de réfection et de rafraîchissement d'ensemble. Pourtant, l'autoroute A 66 (gérée par les ASF), qui relie désormais la vallée de l'Ariège à l'agglomération toulousaine, aurait pu inciter ses services à procéder à de tels travaux qui auraient facilité l'intégration paysagère et la sécurité de cet équipement routier public. Désormais, dès sa sortie au péage de Pamiers, l'automobiliste se voit contraint de rouler sur un axe dont la signalisation est anarchique et vétuste, où l'aménagement paysager est inexistant et où très souvent le revêtement est en piteux état. Compte tenu de cette regrettable situation, elle lui demande s'il entend rapidement prendre toutes mesures utiles afin que la section à deux fois deux voies Pamiers - Tarascon-sur-Ariège de l'actuelle RN 20 puisse rapidement bénéficier d'un classement en tant qu'autoroute publique A 66, cela après des travaux et poses d'équipements qui la mettrait enfin en conformité avec le reste du réseau autoroutier français et avec les exigences requises pour assurer à l'automobiliste de bonnes conditions de sécurité.

Texte de la réponse

La route nationale 20 constitue l'une des sections de l'itinéraire européen E9 qui relie Toulouse à Barcelone. Les fonctions essentielles de cet itinéraire consistent à rapprocher les différents pôles d'activités ariégeois (Pamiers, Foix, Lavelanet ainsi que les hauts cantons pyrénéens) de l'agglomération toulousaine. Cet itinéraire a également pour vocation d'assurer la desserte fine des territoires traversés et d'améliorer l'accessibilité aux activités touristiques qui sont en expansion, notamment dans le département de l'Ariège. Le parti d'aménagement de cette route nationale est celui d'une route express à deux fois deux voies avec carrefours dénivelés jusqu'à Ax-les-Thermes, puis une route bidirectionnelle avec crèneaux de dépassement jusqu'à Bourg-Madame. L'État et la région ont consenti, depuis plusieurs contrats de plan, un effort tout particulier pour l'aménagement de cet axe. Ainsi, la section comprise entre Pamiers et Tarascon-sur-Ariège a pu être aménagée à deux fois deux voies, à l'exception du tunnel de Foix, ouvert depuis le 1er février 2001. Cet effort se poursuit aujourd'hui sur la section Tarascon - Ax-les-Thermes pour laquelle une enveloppe d'environ 60 MEUR est prévue au contrat de plan entre l'État et la région Midi-Pyrénées pour la période 2000-2006. Celle-ci permettra de réaliser les déviations d'Ax-les-Thermes et de Sinsat et une première tranche de travaux de la déviation de Tarascon. La différence de niveau de traitement paysager constatée entre la RN 20 et l'autoroute concédée A 66 s'explique essentiellement par l'antériorité de l'aménagement de cette route nationale. En particulier, l'évolution des pratiques en matière de protection de l'environnement s'est traduite, au cours de ces dernières années, par un renforcement du traitement paysager des nouvelles infrastructures. Cette différence ne remet cependant pas en cause les conditions de circulation et de sécurité des usagers de la RN 20. Par ailleurs, depuis sa construction, la RN 20 fait régulièrement l'objet de travaux d'entretien pour fournir aux usagers un niveau satisfaisant de confort et de sécurité. A partir de Pamiers, en direction de Tarascon-sur-Ariège, la RN 20 constitue une grande liaison d'aménagement du territoire (GLAT) au sens de la hiérarchisation fixée pour

l'entretien du réseau national. De ce fait, elle a pu bénéficier des dotations d'entretien routier correspondant à cette catégorie d'infrastructure. Pour 2002, une dotation globale de 0,9 MEUR a été directement affectée pour les travaux d'entretien de la RN 20, y compris ceux à réaliser entre Pamiers et Tarascon-sur-Ariège. Elle doit permettre la réalisation de travaux d'entretien, à l'exemple de ceux réalisés en 2001 pour la réfection de la couche de roulement à proximité de la commune de Varilhes, le renouvellement des marquages au sol et la pose de clôtures afin d'éviter les traversées d'animaux. Par ailleurs, plusieurs opérations de réhabilitation des chaussées de la RN 20 sont également programmées au titre du programme triennal 2002-2004, dont la traversée d'Ax-les-Thermes (0,38 MEUR) et celle de Vernet-Salvayre (0,78 MEUR) au Nord de Pamiers. Afin de répondre aux préoccupations des usagers, le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer va demander au préfet et au directeur départemental de l'équipement de veiller à la transition entre l'autoroute et la route, ainsi qu'à la qualité du traitement des abords aux environs de Pamiers.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1857

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 août 2002, page 2915

Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 57